

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20697**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel, option : métiers du montage et de la postproduction

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Recteurs d'académie - Chanceliers des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

S'approprier et traiter les informations initiales de la production
Participer à l'élaboration de la production
Configurer les outils
Analyser et classer les images et les sons
Partager, regrouper les ressources d'un projet
Concevoir un montage en mettant en œuvre des techniques de narration
Construire le montage
Constituer la bande sonore et préparer le mixage
Préparer le "compositing"
Composer une séquence multicouche
Effectuer la conformation
Assurer les finitions

Le titulaire du brevet de technicien supérieur Métiers de l'audiovisuel : option Métiers du montage et de la postproduction a la charge de concevoir, de mettre en œuvre, de mettre en forme et de réaliser le montage et la postproduction d'une œuvre ou d'un programme audiovisuel selon les indications d'un réalisateur et en tenant compte des contraintes de production. Les pratiques professionnelles que recouvre ce champ d'activité, s'appuient sur une culture générale acquise, notamment, dans les domaines de la télévision, du cinéma, de l'internet, de la littérature et des arts plastiques et sonores.

Le titulaire du diplôme a la capacité d'anticiper les besoins de la réalisation quelque soit le type de programme monté (fiction, documentaire, reportage, actualité...). Il doit travailler en réseau, maîtriser le « workflow » et, de manière plus générale, les techniques et les technologies de l'image et du son. Par son travail, il participe à la construction du sens d'un programme (articulation des niveaux sémantiques présents dans les plans), grâce à l'utilisation d'outils spécifiques et de supports appropriés autorisant la diffusion et la reproductibilité.

Professionnel spécialisé, le monteur intervient sous la responsabilité d'un réalisateur, d'un producteur, d'un journaliste et/ou d'un responsable de post production ou d'un chef de projet « effets visuels ». Intégré dans l'équipe de réalisation d'un programme audiovisuel, son intervention s'articule avec celle des autres professionnels spécialisés engagés dans le projet.

Son métier requiert des compétences professionnelles, mais aussi des qualités humaines telles que la créativité, la sensibilité artistique, la curiosité technologique et la capacité à s'intégrer dans une équipe de production et dans une entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- société de production audiovisuelle ;
- sociétés de prestation technique (postproduction, communication, évènement) ;
- chaînes de télévision généralistes, thématiques, nationales, régionales, locales, Web TV.
- monteur ;
- assistant monteur ;
- monteur truquiste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1507 : Montage et post-production

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le règlement d'examen comporte 6 épreuves structurées en 7 unités sanctionnant les conditions de la certification. 3 unités sont évaluées par contrôle en cours de formation au cours de deux années et permet de délivrer 120 crédits.

Domaine professionnel

- U3 Physique et technique des équipements et supports
- U4 Techniques et mise en œuvre
- E5 Epreuve professionnelle de synthèse
- U51 Projet à caractère industriel
- U52 Environnement économique et juridique du projet
- U6 Situation en milieu professionnel

Domaine général

U1 Culture audiovisuelle et artistique

U2 Anglais

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Universitaires, enseignants, professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation articles D643-1 à D643-35

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 4 juin 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

291 diplômés (session 2013)

Autres sources d'information :

Enquête génération du Céreq (<http://www.cereq.fr/index.php/themes/Acces-aux-donnees-Themes/Enquetes-d-insertion-Generation>).

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Lieu(x) de certification :

Diplôme délivré sous l'autorité des Recteurs d'académie

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Consulter les sites suivants :

1) Portail « Admission Post-Bac » (APB) :

<http://www.admission-postbac.fr/>

2) Site de l'ONISEP :

<http://www.onisep.fr/>

Historique de la certification :

Arrêté du 3 juillet 2002 portant création et fixant les conditions de délivrance du BTS « métiers de l'audiovisuel